



Béziers le **22 AVR. 2021**

COMPTE RENDU DE COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Objet : Commission de suivi de site (CSS) - Installation de stockage de déchets Inertes et d'Amiante Lié de la Tour Sur Orb - Entreprise Lopez.

Mode d'organisation de la CSS : En visioconférence et en présentiel en sous préfecture de Béziers (au regard de la situation sanitaire).

Date : Jeudi 1^{er} avril 2021 - 14 heures 30.

Président : Le sous-préfet de Béziers.

Rédacteur : Monsieur Samuel DUTHOIT.

Participants : Liste ci-dessous.

Destinataires : Membres de la commission.

Pièce jointe : Règlement intérieur approuvé le 1er avril 2021

I) Les membres de la commissions de suivi de sites (Arrêté préfectoral n°2019-I-304 du 25 mars 2019) portant renouvellement de la composition de la commission de suivi de site.

Monsieur Pierre CASTOLDI	Sous-préfet de Béziers - Collège Administration	Présentiel
Monsieur Romain CUNNIET	DREAL Occitanie - Collège Administration	Présentiel
Monsieur Le directeur de la DDTM	Collège Administration - Excusé	--
Monsieur Marc CRUBELIER	Commune de La Tour Sur Orb - Collège collectivités	Visio
Monsieur Bernard COSTE	Commune de Camplong - collège collectivités	Visio
Monsieur Jean-Pierré GALTIER	Collège association - OMESC	Visio
Monsieur Claude TABACCHI	Collège association - LNRE	Présentiel
Monsieur Kevin LOPEZ	Collège « exploitant de l'installation classée »	Présentiel
Madame Géraldine MAUREL-LAGUNA	Collège « salarié de l'installation classée »	Présentiel

Quorum : 5 Membres

Nombre de membres	9
Nombres de membre présents	8

Le quorum étant atteint, la commission de suivi de site peut se tenir.

II) Les autres participants à la commissions de suivi de sites

Madame Stéphanie LELEU	Sous-préfecture de Béziers - Chef du Bureau des collectivités et des actions territoriales	Présentiel
Monsieur Samuel DUTHOIT	Sous-préfecture de Béziers - Adjoint au chef du Bureau des collectivités et des actions territoriales	Présentiel

Monsieur le Sous-préfet de Béziers accueille les participants et introduit la Commission de suivi de site « Installation de stockage de déchets Inertes et d'Amiante Lié de la Tour Sur Orb » exploitée par la société Lopez.

Il indique que la CSS se réunit une fois par an. Il rappelle son rôle et son fonctionnement. Il précise qu'au regard du contexte et du protocole sanitaire applicable, les réunions en visioconférence ou en audio doivent constituer la règle et les réunions en présentiel l'exception.

C'est la raison pour laquelle cette commission a été organisée en visioconférence.

Il présente l'ordre du jour :

A) Cadre réglementaire (Intervenant s/p Béziers)

- Approbation du compte rendu de la CSS du 5 mars 2020.
- Mise à jour du règlement intérieur.

B) Bilan d'activité du site 2020 - Intervenants (Exploitants)

- Bilan d'exploitation et fonctionnement du site.

C) Actions de l'inspection (DREAL)

D) Questions diverses

Monsieur le sous-préfet demande si le procès verbal de la dernière commission du 5 mars 2020 appelle ou non des observations.

*** En l'absence d'observations, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

Monsieur le sous-préfet indique qu'il faut adopter le règlement intérieur modifié. Il précise qu'il s'agit d'harmoniser le modèle de règlement intérieur à l'ensemble des commissions de suivi de site du département.

*** En l'absence d'observations, le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité dans sa nouvelle rédaction et sera daté au 1er avril 2021.**

Il donne la parole à l'exploitant du site.

Madame Géraldine MAUREL-LAGUNA Collège « salarié de l'installation classée » présente le site et le bilan d'activité pour l'année 2020.

Monsieur Claude TABACCHI « Collège association » fait remarquer qu'au-delà de la présentation du bilan d'activité, la forme du visuel transmis ne lui apparaît pas suffisamment interactive. Il indique qu'il serait plus efficace de présenter l'entreprise avec un document Powerpoint. Il ajoute que cette suggestion avait été demandée l'année dernière.

Madame Géraldine MAUREL-LAGUNA prend note de cette remarque pour la prochaine commission.

Monsieur le sous-préfet devant s'absenter, la présidence de la réunion sera assurée par Mme Stéphanie LELEU, chef du bureau des collectivités et des actions territoriales.

Madame Stéphanie LELEU remercie Madame LAGUNA et propose de passer au bilan des actions de l'inspection (DREAL).

Monsieur Romain CUNNIET DREAL « Collège Administration » rappelle les dispositions réglementaires encadrant ce type d'exploitation. Les contrôles/inspections sont réalisés tous les sept ans. Des derniers contrôles effectués, aucune non-conformité majeure n'a été détectée.

Pour rappel, la société SARL LOPEZ a été autorisée à exploiter une installation de stockage de déchets inertes et d'amiante lié sur le territoire de la commune de La Tour Sur Orb par arrêté préfectoral 2007-I-2143 du 11 octobre 2007. L'arrêté préfectoral 2013-I-963 du 24 mai 2013 complète et modifie l'arrêté de 2007.

Au vu du bilan de l'année 2020, la situation apparaît comme suit :

Nature des déchets	Capacité de l'installation	Quantité stockée en 2020	Disponibilité
Déchets inertes amiantés	120 000 m ³	348 T	113 935 m ³
Déchets inertes hors amiante	330 000 m ³	1 402 T	314 506 m ³

Madame LELEU remercie Monsieur CUNNIET et propose de passer aux questions des participants.

En l'absence de questions, Madame LELEU remercie les participants et clôt la réunion.

Le sous-préfet de Béziers

Pierre CASTOLDI